

Ordre de Malte France

Association Reconnue d'Utilité Publique
Siège social : 42 rue des Volontaires – 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale des membres de l'Association de l'Ordre de Malte France,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte - Ordre de Malte France - relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « 3.2 Changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme présenté au niveau des paragraphes « 4.2.5 Provisions réglementées » et « 4.2.8 Provisions pour risques et charges », votre Association constitue des provisions pour couvrir les risques liés à ses activités. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques, sur une revue des risques identifiés et leur documentation et sur la revue des estimations retenues.
- Comme présenté au paragraphe « 4.2.7 Fonds dédiés » de l'annexe, votre entité comptabilise des fonds dédiés, conformément à la réglementation applicable aux associations. Nous nous sommes notamment assurés, sur la base de la documentation obtenue et des contrôles réalisés, de la correcte comptabilisation et évaluation des fonds dédiés à la clôture de l'exercice, au regard de la volonté exprimée par les donateurs.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), décrites au point 7 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 et ont été correctement appliquées.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

6. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans

toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 juin 2024

Le commissaire aux comptes,



Aca Nexia
Représenté par
Eric Chapus

ORDRE DE MALTE FRANCE
Exercice 2023

ACTIF		2023			2022
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	6 071 881	2 081 578	3 990 303	4 185 453
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Logiciels, droits et valeurs similaires	6 037 111	2 081 578	3 955 533	2 923 400
	Immobilisations incorporelles en cours	34 770		34 770	1 262 053
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles	137 859 675	86 838 270	51 021 405	51 348 419
	Terrains	6 872 628	1 143 381	5 729 247	5 768 907
	Constructions	99 742 139	63 440 620	36 301 519	37 982 119
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 531 668	18 589 081	6 942 587	6 224 649
	Immobilisations mises en concession	2 852 385	2 597 864	254 521	288 823
	Immobilisations corporelles en cours	2 810 466	1 067 325	1 743 141	1 047 058
	Avances et acomptes	50 389		50 389	36 864
	Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	9 190 116	228 732	8 961 383	9 067 712
	Immobilisations financières	1 976 557	9 717	1 966 840	1 828 764
	Participations et créances rattachées	599 955	9 717	590 238	558 363
	Autres titres immobilisés	559 145		559 145	558 125
	Prêts	730 084		730 084	636 553
Autres	87 373		87 373	75 723	
TOTAL I	155 098 229	89 158 298	65 939 931	66 430 348	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	35 200		35 200	37 391
	Créances	17 642 659	1 240 740	16 401 919	20 234 748
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 930 739	539 462	4 391 276	4 787 264
	Créances reçues par legs ou donations	7 287 540		7 287 540	9 957 397
	Autres	5 424 380	701 278	4 723 103	5 490 087
	Valeurs mobilières de placement	8 599 183	101 198	8 497 985	6 621 188
	Instrument de trésorerie				
	Disponibilités	62 685 495		62 685 495	61 299 859
	Charges constatées d'avance	731 277		731 277	427 462
	TOTAL II	89 693 814	1 341 938	88 351 876	88 620 648
	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecarts de conversion Actif (V)	113 685		113 685	110 294
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	244 905 728	90 500 236	154 405 492	155 161 289

ORDRE DE MALTE FRANCE
Exercice 2023

PASSIF		2023	2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise	10 172 830	10 172 830
	Fonds propres statutaires	272 373	272 373
	Fonds propres complémentaires	9 900 458	9 900 458
	Fonds propres avec droit de reprise	24 565	24 565
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	24 565	24 565
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	25 347 521	24 691 243
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 619 830	2 619 830
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	22 727 691	22 071 413
	<i>dont réserves des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>9 354 959</i>	<i>9 062 810</i>
	Report à nouveau	30 851 156	31 001 272
<i>dont RAN des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>664 311</i>	<i>1 170 962</i>	
Excédent ou déficit de l'exercice	303 197	506 161	
<i>dont résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-206 301</i>	<i>-437 472</i>	
Situation nette (sous-total)	66 699 269	66 396 072	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	6 095 124	6 365 414	
Provisions réglementées	3 411 932	3 455 512	
TOTAL I	76 206 326	76 216 998	
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	13 006 884	12 602 099
	Fonds dédiés	25 747 756	24 869 473
	TOTAL II	38 754 640	37 471 572
PROVISIONS	Provisions pour risques	4 654 036	4 602 710
	Provisions pour charges	136 194	103 904
	TOTAL III	4 790 230	4 706 614
DETTES	Emprunts obligaires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 192 248	10 887 241
	Emprunts et dettes financières diverses	1 190 252	1 319 711
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 377 594	4 339 159
	Dettes des legs ou donations	3 206 409	6 576 771
	Dettes fiscales et sociales	10 032 967	9 911 449
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	168 653	161 074
	Autres dettes	1 867 320	1 260 720
	Instrument de trésorerie passif		
Produits constatés d'avance	2 618 853	2 309 981	
TOTAL IV	34 654 295	36 766 106	
Ecarts de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	154 405 492	155 161 289	

ORDRE DE MALTE FRANCE
Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT		2023	2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	8 840	10 180	
	Ventes de biens et services	8 070 068	7 365 386	
	Ventes de biens	89 164	101 904	
	<i>dont ventes de dons en nature</i>	<i>6 875</i>	<i>16 460</i>	
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales</i>			
	Ventes de prestations de service	7 980 903	7 263 482	
	<i>dont parrainages</i>			
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités médico-sociales</i>	<i>6 116 612</i>	<i>5 526 213</i>	
	Produits de tiers financeurs	77 042 161	77 696 626	
	Concours publics et subventions d'exploitation	53 065 574	48 607 882	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public	20 084 936	25 609 895	
	<i>Dons manuels</i>	<i>9 961 132</i>	<i>11 231 803</i>	
	<i>Mécénats</i>	<i>46 662</i>	<i>208 125</i>	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	<i>10 077 143</i>	<i>14 169 967</i>		
Contributions financières	3 891 651	3 478 849		
<i>dont contributions fi. des autorités de tarification relatives aux activités médico-sociales</i>				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 566 534	2 354 828		
Utilisations des fonds dédiés	2 260 682	1 763 595		
Autres produits	204 806	185 574		
	TOTAL I	89 153 091	89 376 190	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	24 116 557	23 966 138	
	Aides financières	5 953 394	5 958 960	
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 663 631	4 279 774	
	Salaires et traitements	32 694 657	30 922 155	
	Charges sociales	14 180 033	13 423 399	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 414 197	4 610 280	
	Dotations aux provisions	512 116	277 633	
	Reports en fonds dédiés	3 138 965	3 562 805	
Autres charges	757 096	532 490		
	TOTAL II	91 430 646	87 533 634	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-2 277 556	1 842 556	
RESULTAT FINANCIER	Produits de participation	31 052	29 908	
	Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	198 619	223 691	
	Autres intérêts et produits assimilés	1 173 104	86 838	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	153 950	74 520	
	Différences positives de change	5 098	143	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	945 665	168 023	
		TOTAL III	2 507 489	583 123
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	44 958	156 167	
	Intérêts et charges assimilées	331 650	351 004	
	Différences négatives de change		177	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	36 000	82 158		
	TOTAL IV	412 608	589 507	
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		2 094 881	-6 384	
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-182 674	1 836 172	

ORDRE DE MALTE FRANCE
Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT		2023	2022	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Produits sur opérations de gestion	28 321	175 910	
	Produits sur opérations en capital	531 005	534 182	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	391 547	335 892	
	TOTAL V	950 872	1 045 984	
	Charges sur opérations de gestion	2 678	23 411	
	Charges sur opérations en capital	11 098	10 509	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	127 338	2 276 687	
TOTAL VI	141 115	2 310 606		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		809 757	-1 264 623	
	Participation des salariés aux résultats (VII)			
	Impôts sur les bénéfices (VIII)	323 886	65 388	
Total des produits (I + III + V)		92 611 451	91 005 297	
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		92 308 255	90 499 136	
EXCEDENT OU DEFICIT		303 197	506 161	
<i>dont résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		<i>-206 301</i>	<i>-437 472</i>	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Dons en nature	1 039 189	855 511	
	Prestations en nature	148 069	379 271	
	Bénévolat	21 503 926	21 825 472	
	TOTAL	22 691 184	23 060 253	
	CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature			
	Mises à disposition gratuite de biens	1 039 189	855 511	
Prestations en nature	148 069	379 271		
Personnel bénévole	21 503 926	21 825 472		
TOTAL	22 691 184	23 060 253		

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2023

Table des matières

1	Objet social, missions sociales et moyens mis en œuvre	7
1.1	Objet social.....	7
1.2	Missions sociales	7
1.3	Moyens mis en œuvre.....	7
2	Faits caractéristiques de l'exercice	7
2.1	Faits majeurs de l'exercice	7
2.2	Faits postérieurs à la clôture	9
3	Principes et méthodes comptables	10
3.1	Principes généraux	10
3.2	Changement de méthode comptable	10
3.3	Méthodes d'évaluation	10
3.4	Périmètre des comptes annuels.....	10
4	Informations relatives aux postes du Bilan.....	11
4.1	Actif	11
4.1.1	Tableau de variation des immobilisations	11
4.1.2	Tableau de variation des amortissements.....	12
4.1.3	Immobilisations corporelles.....	12
4.1.4	Immobilisations en cours	13
4.1.5	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.....	13
4.1.6	Participations et créances rattachées.....	13
4.1.7	Titres immobilisés -Valeurs mobilières de placement	13
4.1.8	Stocks	14
4.1.9	Créances et dettes	14
4.1.10	Créances reçues par legs ou donations	14
4.1.11	Comptes bancaires et caisses	14
4.1.12	Charges constatées d'avance.....	14
4.1.13	Produits à recevoir.....	15
4.2	Passif.....	15
4.2.1	Tableau de variation des fonds propres	15
4.2.2	Résultats détaillés par établissements.....	16
4.2.3	Excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire d'établissements médico-sociaux et sanitaires, passage au résultat administratif	16
4.2.4	Subventions d'investissement amortissables	16
4.2.5	Provisions réglementées.....	17
4.2.6	Fonds reportés liés aux legs.....	17
4.2.7	Fonds dédiés	17
4.2.8	Provisions pour risques et charges	18
4.2.9	Emprunts.....	18
4.2.10	Dettes.....	19
4.2.11	Dettes des legs ou donations.....	19
4.2.12	Produits constatés d'avance	19
4.2.13	Charges à payer.....	19
5	Informations relatives au compte de résultat	20
5.1	Produits d'exploitation	20
5.2	Ventilation des produits liés aux legs.....	20
5.3	Contributions volontaires en nature	20
5.4	Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales.....	21

6	Autres informations.....	21
6.1	Effectif moyen	21
6.2	Engagements de retraite.....	21
6.3	Engagements hors bilan	22
6.3.1	Engagements reçus.....	22
6.3.2	Engagements donnés.....	22
6.4	Rémunération des dirigeants et salariés	22
6.5	Honoraires du Commissaire aux comptes.....	22
6.6	Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger (version synthétique*)	23
7	Compte de Résultat par Origine et par Destination et Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public	24
7.1	Règles d'élaboration.....	24
7.1.1	Définition des missions sociales.....	24
7.1.2	Ventilation des missions sociales.....	24
7.1.3	Principe d'affectation des coûts	24
7.1.4	Définition des ressources.....	25
7.1.5	Règle d'affectation des ressources par types d'emplois.....	25
7.2	Présentation du Compte de Résultat par Origine et par Destination et du Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2023	25
7.2.1	Le Compte de Résultat par Origine et par Destination	26
7.2.2	Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public.....	27

1 Objet social, missions sociales et moyens mis en œuvre

1.1 Objet social

Conformément à ses statuts, l'Ordre de Malte de France est une association caritative qui a pour objet d'apporter, tant en France que dans les pays avec lesquels la République Française ou l'Ordre Souverain de Malte entretiennent des relations diplomatiques, une aide aux personnes affectées notamment par la maladie, le handicap, la dépendance, les conflits, les catastrophes naturelles et tout autre détresse, sans distinction de religion, d'origine, ou d'âge.

Elle intervient aussi dans la protection de la vie, de son origine jusqu'à sa fin naturelle.

Elle intervient également dans le cadre d'opérations de sécurité civile, d'actions de solidarité et d'aide aux réfugiés et aux migrants.

L'ensemble de ces activités est mené conformément aux principes de charité et de fraternité tels qu'exposés à l'article 2 paragraphe 2 de la Charte Constitutionnelle de l'Ordre Souverain de Malte promulguée le 27 juin 1961 et modifiée les 28-30 avril 1997 par son Chapitre général extraordinaire.

1.2 Missions sociales

Les moyens d'actions de l'Association sont, notamment :

- La création et la gestion de structures de soins et d'accueil ;
- Des secours médicaux y compris par l'acquisition de médicaments ainsi que des produits de santé et de nutrition à destination des populations démunies ;
- Des formations en vue de l'éducation sanitaire et de la spécialisation des membres des professions médicales et paramédicales ;
- Des publications, expositions, colloques, séminaires et symposiums ;
- Et d'une manière générale tout concours moral, financier ou matériel à des œuvres caritatives ou humanitaires.

1.3 Moyens mis en œuvre

Les ressources annuelles de l'Association se composent, notamment :

- Du revenu de ses biens ;
- Des cotisations et souscriptions de ses Membres ;
- Des subventions qui peuvent lui être accordées, notamment de l'Etat et des collectivités territoriales, et des établissements publics ;
- Des dons et du produit des libéralités dont l'emploi est décidé ;
- Des ressources créées à titre exceptionnel avec, s'il y a lieu, l'agrément de l'autorité compétente ;
- Du produit des rétributions perçues pour service rendu.

2 Faits caractéristiques de l'exercice

2.1 Faits majeurs de l'exercice

Le résultat de l'exercice passe de + 506 161 € en 2022 (dont – 437 472 € pour les activités médico-sociales sous gestion contrôlée) à + 303 197 € en 2023 (dont – 206 301 € pour les activités médico-sociales sous gestion contrôlée).

L'année 2022 avait été marquée par notre mobilisation dès le début de la guerre en Ukraine en collectant près de 2 millions d'euros pour venir en aide aux réfugiés ukrainiens, ainsi que par des produits de libéralités exceptionnellement élevés. Aussi en 2023, nos ressources provenant de la générosité du public reviennent à hauteur de 20 M€, après avoir connu un pic à 25 M€ en 2022.

La bonne maîtrise de nos dépenses nous permet de ressortir un résultat à l'équilibre, tout en continuant à accroître nos activités de solidarité inscrites dans notre stratégie CAP 25.

Malgré des financements restreints qui n'ont pas suivi la hausse de l'inflation de ces 2 dernières années, nos établissements sanitaires et médico-sociaux divisent par deux leur déficit sous gestion contrôlée. Rappelons que ce résultat n'est pas à disposition de l'Association et de ses instances de direction. Celui-ci fera l'objet de contrôles des tiers financeurs.

Par ailleurs, après des années difficiles à la suite de la Covid, notre EHPAD Ferrari a réussi à atteindre l'équilibre budgétaire, en améliorant sensiblement son taux d'occupation.

Activités médico-sociales et sanitaires

✓ **SMR Pédiatrique St Jacques – Roquetaillade à Montégut (32)**

En application de 2 décrets portant réforme des autorisations des SSR, le Centre Pédiatrique St Jacques – Roquetaillade devient « établissement de Soins Médicaux et de Réadaptation » (SMR). Parallèlement, de nouvelles modalités de financement sont entrées en application au 1er juillet 2023. Ce nouveau modèle de financement mixte, porte désormais la Dotation Modulée à l'Activité (DMA) à hauteur de 50% (au lieu de 10%) et la Dotation Annuelle de financement (DAF) à 50% (au lieu de 90%). Finalement neutralisés sur le second semestre 2023 pour les établissements à but non lucratif, les résultats concrets de ces nouvelles modalités de financement seront connus en 2024.

✓ **MAS Notre Dame de Philermes à Sallanches (74)**

Le bâtiment d'extension de 10 places de la MAS, terminé en juin 2021, est toujours en attente d'accueillir de nouveaux résidents adultes avec des troubles du spectre de l'autisme. L'ouverture de cette extension reste conditionnée à l'embauche de nouveaux personnels soignants dans un contexte de fortes tensions dans les métiers du soin sur le territoire de la Haute Savoie. L'ARS Auvergne Rhône Alpes continue de verser à l'établissement le budget complet nécessaire au fonctionnement de cette extension ce qui explique les excédents exceptionnels réalisés depuis plusieurs années. Pour tenter de sortir de cette impasse, l'OMF a proposé à l'ARS un projet de déploiement progressif d'une plateforme hybride (service à domicile et accueil de jour) moins consommateur de ressources humaines.

✓ **MAS Saint Jean de Malte à Paris (75)**

Après 10 ans d'étude, les travaux de réhabilitation et de restructuration de la MAS ont débuté en octobre 2023. Le plan de financement a été validé par le Conseil d'Administration de l'OMF le 28 juin 2023, pour un coût total de travaux, équipements et renouvellement des immobilisations de 16 millions d'euros. En 2023, l'ARS Ile de France a alloué 785 K€ supplémentaires au titre de CNR. La Région Ile de France a alloué une subvention de 300 K€. Enfin, au terme de l'exercice 2023, au vu du résultat comptable annoncé l'ARS Ile de France a autorisé l'établissement à reporter en fonds dédiés 450 K€ pour les travaux. Au 31 décembre 2023, 87% du budget total des travaux est financé.

✓ **EHPAD Ferrari à Clamart (92)**

Mis en place en 2022, le dispositif HTSH (Hébergement Temporaire en Sortie d'Hospitalisation) a atteint sa maturité en 2023. Il a vocation à garantir aux personnes âgées hospitalisées en Ile de France, un accompagnement médico-social adapté, en EHPAD, dans le cadre de séjours temporaires (30 jours maximum). La Maison Ferrari dispose de 8 places d'hébergement temporaire sur le territoire de 3 hôpitaux des Hauts de Seine. La Maison Ferrari a bénéficié en 2023 d'un financement de 592 K€ (forfaits journaliers compris) permettant d'accueillir 89 personnes. Sur ces accueils temporaires, 46 personnes ont fait le choix de rester à la Maison Ferrari.

En partie grâce à ce dispositif, l'EHPAD Maison Ferrari a pu améliorer son taux d'occupation et ainsi parvenir en 2023 à un équilibre budgétaire global.

✓ **MAS St Jean de Malte à Paris (75) et FAM Maison d'Ulysse à Bullion (78) : report du CPOM commun**

Le Conseil d'Administration de l'OMF du 31 janvier 2024, n'a pas validé la signature du CPOM 2024-2028, en raison de la non prise en compte dans ce CPOM du nouveau taux de frais de siège de 3% arrêté par l'ARS Ile de France le 22 décembre 2023. Ce CPOM devra être signé en 2024 pour entrer en application le 1er janvier 2025.

✓ **Contexte général**

Au terme de ces 2 dernières années d'inflation, la fragilité des associations du secteur non lucratif est mise au grand jour.

Fait de ressources de moins en moins pérennes, d'évolution de normes médico-sociales à appliquer non financées, de coûts en augmentation et d'une pénurie des métiers de l'humain, le modèle économique et social de notre secteur se fissure.

Les constats déjà établis l'an passé demeurent d'actualité : des disparités entre les allocations de ressources et les besoins réels des établissements ; des revalorisations salariales partiellement financées ; les Conseils Départementaux majoritairement pas à la hauteur des enjeux ; des contraintes tarifaires assorties à l'habilitation à l'aide sociale des EHPAD ; une situation de déficit presque généralisée sur les EHPAD en 2023 (entre 80 et 90% des EHPAD publics et privés non lucratifs sont en déficit – source FHF).

Les établissements de l'OMF n'échappent pas à ces constats

Autres activités en France

✓ **Activité de solidarité**

La stratégie Cap 2025 de l'Ordre de Malte France prévoit un fort développement de ses actions de solidarité. Ainsi, nous avons continué à accroître nos activités. 52 ont vu le jour :

- 4 d'ordre alimentaire (1 petit-déjeuner et soupe, 2 épiceries solidaires fixes, 1 service repas fixe) ;
- 36 à dominante sociale (dont 6 maraudes sociales véhiculées ou pédestres, 14 accompagnements de personnes fragilisées et 1 taxi social) ;
- 7 à dominante médicale (dont 2 dispensaires fixes et 1 maraude médicale) ;
- 5 à dominante accueil et hébergement.

Ces nouvelles actions restent marquées par un fort taux de couverture des dépenses correspondantes par des ressources mobilisées localement - financements publics ou privés - en particulier sur le volet investissement (à plus de 55%).

Le développement de nouveaux projets structurants ou d'envergure s'est fait grâce à un accompagnement accru du Siège en compétence d'ingénierie sociale et de structuration de la méthodologie projet.

L'année 2023 fut aussi l'année de poursuite du déploiement des coordinateurs territoriaux qui sont passés de 2 à 4 en 2023 et à 6 début 2024. L'objectif étant d'apporter une ressource support au plus près des Délégations.

Notre ressource bénévole continue de s'agrandir et augmente de 4%, pour atteindre 13 299 bénévoles.

Enfin, l'Ordre de Malte France a enclenché le chantier de remplacement de son Fleuron Saint Jean, péniche à Paris qui constitue un centre d'hébergement d'urgence. Ce chantier d'envergure aura pour but d'améliorer et d'augmenter les conditions d'accueil.

✓ **Activité de secourisme**

En 2023, dans la continuité de la dynamique lancée en 2022, l'accent a été mis sur la formation. Secouristes, logisticiens, grand public : chacun est un maillon de la chaîne des secours et a un rôle à jouer au service des autres. Dans le même temps, la dynamique de reprise des actions de dispositifs de secours s'est poursuivie avec de nombreux dispositifs prévisionnels de secours, comme par exemple, le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace qui ne s'était plus déroulé depuis 4 ans. Ceci s'est traduit par une nette hausse des produits liés aux formations et aux dispositifs prévisionnels de secours.

De même, l'Ordre de Malte France s'est développé et est intervenu dans le cadre de missions de soutien aux populations, notamment lors de l'explosion Rue Saint Jacques à Paris le 21 juin 2023, de la tempête Ciaran en novembre 2023, et de l'incendie du Sportica à Gravelines le 25 décembre 2023.

En développant nos actions, des investissements préalables ont été nécessaires, ce qui s'est traduit par une sensible hausse des charges liées aux dotations aux amortissements.

Les Unités Départementales d'Intervention de l'Ordre de Malte (UDIOM), comme la Direction Déléguée au Secourisme, ont réalisé une véritable maîtrise des dépenses avec notamment des optimisations d'achats et d'acquisitions de véhicules.

Activités internationales

Dans un contexte de crises multiples en 2023, l'OMF a continué de garantir un bon fonctionnement des 7 hôpitaux, 6 centres de santé et 2 centres de formation et d'actions de secours situés en Afrique, Madagascar et en Palestine. L'activité hospitalière suit une courbe ascendante avec une activité marquée par une hausse des consultations (+ 1%) et des accouchements (+ 5%), particulièrement au Bénin, au Cameroun et au Togo ; ce qui traduit la notoriété de ces structures de santé, la qualité des soins dispensés et un accès aux soins qui tend à se développer.

Par ailleurs, l'OMF apporte son soutien à 146 structures et 22 actions, principalement médicales, dans 33 pays. Ce soutien se matérialise, soit par l'envoi de médicaments, soit par l'attribution d'aides financières. Les actions en faveur des réfugiés ukrainiens se sont poursuivies au travers d'un soutien via des centres d'accueil et d'hébergement, des cantines scolaires, un centre pour personnes avec handicap pour un total de 469 K€. La stratégie Cap 25 se traduit par la poursuite de l'effort en faveur de la mère et l'enfant ainsi que par le développement d'actions de soutien auprès des chrétiens d'Orient, notamment en Arménie et en Syrie.

Enfin, l'OMF continue ses actions de lutte contre la lèpre dans 13 pays d'Afrique et d'Asie. En Guinée, elles se conjuguent par la gestion du centre de santé de Pita et par la coordination régionale des programmes nationaux de lutte contre la lèpre et la tuberculose de Moyenne Guinée.

Le coût global des activités à l'international pour l'année 2023 a été bien maîtrisé et s'élève à 9,4 M€.

2.2 Faits postérieurs à la clôture

Absence de faits postérieurs à la clôture de l'exercice.

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre Association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables des règlements ANC 2018-06, ANC 2019-04 et ANC 2022-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

L'exercice, d'une durée de douze mois, recouvre la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Ces comptes annuels regroupent l'ensemble des activités des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, le total du bilan s'élève à 154 405 492 € et le résultat est de + 303 197 € dont - 206 301 € sur les activités médico-sociales sous gestion contrôlée.

3.2 Changement de méthode comptable

La 1ère application du règlement ANC 2022-04 constitue un changement de méthode. Ce règlement impose de nouvelles obligations aux associations qui s'appliquent à compter des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. En application du règlement ANC 2022-04, nous présentons un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (Cf. § 6.6).

3.3 Méthodes d'évaluation

Les conventions comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf exceptions indiquées dans les autres informations,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.4 Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels 2023 de l'Ordre de Malte France comprennent les établissements suivants :

➤ Etablissements dont le résultat est sous gestion contrôlée :

- Direction des Etablissements médico-sociaux et sanitaires
- Centre Pédiatrique Saint Jacques à Roquetaillade
- Maison Saint Jacques à Roquetaillade
- Maison Saint Jean de Jérusalem à Rochefort
- Maison Saint Jean de Malte à Rochefort
- Maison Jeanne d'Arc à Vigneux
- Maison Saint Jean de Malte à Paris
- Maison Notre Dame de Philerme à Sallanches
- SESSAD Saint-François à Annecy
- EHPAD Saint Paul à Saint Etienne
- Maison d'Ulysse à Bullion
- Maison Ferrari à Clamart – section dépendance et soin*
- Maison Saint Fulbert, dont l'Habitat inclusif, à Lèves
- Maison Saint Julien à Chartres

*Le résultat de la section hébergement n'est pas sous gestion contrôlée

➤ Etablissements dont le résultat est sous gestion non contrôlée :

- « Siège » proprement dit, incluant les activités caritatives en France et à l'International
- Fleuron Saint Michel à Asnières-sur-Seine
- Fleuron Saint Jean à Paris
- Pavillon Sainte Fleur à Madagascar (concession de service public) : Etant gestionnaire de cet établissement, le résultat dégagé est définitivement acquis par l'OMF
- Maison Ferrari à Clamart – section hébergement

4 Informations relatives aux postes du Bilan

4.1 Actif

4.1.1 Tableau de variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS	2022 Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	Virements de poste à poste	2023 Valeurs brutes en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	4 842 713	277 132	344 787	1 262 053	6 037 111
Immobilisations incorporelles en cours	1 262 053	34 770		-1 262 053	34 770
TOTAL I	6 104 766	311 902	344 787	0	6 071 881
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	6 840 437	32 559	368		6 872 628
Constructions	98 951 105	728 200	61 196	124 030	99 742 139
Installations techniques, matériels et outillage industriels	24 050 013	2 116 100	715 134	80 689	25 531 668
Immobilisations mises en concession	2 798 721	62 666	19 461	10 460	2 852 385
Immobilisations corporelles en cours	2 114 383	888 949	10 371	-182 495	2 810 466
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	36 864	46 352	0	-32 827	50 389
TOTAL II	134 791 523	3 874 826	806 530	-143	137 859 675
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	9 082 730	3 931 663	3 824 275		9 190 116
TOTAL III	9 082 730	3 931 663	3 824 275	0	9 190 116
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées	599 955				599 955
Autres titres immobilisés	558 125	1 020			559 145
Prêt	636 553	99 407	5 876		730 084
Dépôts et cautionnements versés	75 723	12 420	770		87 373
TOTAL IV	1 870 356	112 847	6 646	0	1 976 557
TOTAL GENERAL	151 849 375	8 231 239	4 982 239	-143	155 098 229

4.1.2 Tableau de variation des amortissements

AMORTISSEMENTS	2022		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actifs et reprises	Virements de poste à poste	2023
	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice			Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 919 314	507 052	344 787		2 081 578
TOTAL I	1 919 314	507 052	344 787	0	2 081 578
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains et aménagement des terrains	1 071 530	72 218	368		1 143 381
Constructions	60 968 986	2 523 301	51 666		63 440 620
Installations techniques, matériels et outillage industriels	17 825 364	1 476 779	713 566	503	18 589 081
Immobilisations mises en concession	2 509 898	95 390	7 424		2 597 864
Immobilisations corporelles en cours					
TOTAL II	82 375 778	4 167 688	773 024	503	85 770 945
TOTAL GENERAL	84 295 092	4 674 740	1 117 811	503	87 852 523
Dont dotations :	d'exploitation financières exceptionnelles	4 674 740			

4.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations sont conformes au règlement CRC 2002-10, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Les immobilisations sont ventilées par composants et amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation probable.

Les durées d'amortissement retenues sont :

- Immobilisations incorporelles 1 à 10 ans
- Constructions et agencements 5 à 80 ans
 - Gros œuvres 20 à 80 ans
 - Eléments techniques 10 à 30 ans
 - Divers agencements 5 à 18 ans
- Matériels et équipements 3 à 15 ans
- Matériel de transport 4 à 10 ans
- Matériel de bureau, info et mobilier 3 à 10 ans

Les immobilisations du Pavillon Sainte Fleur à Madagascar sont amorties sur la durée de la concession, afin d'aboutir à une valeur nette comptable nulle lors du transfert des biens à l'Etat Malgache.

4.1.4 Immobilisations en cours

Ces immobilisations ne sont pas amorties.

4.1.5 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Ils s'élèvent à 9 190 116 € (valeur brute) et sont dépréciés à hauteur de 228 732 € au 31 décembre 2023.

4.1.6 Participations et créances rattachées

PARTICIPATIONS	Capitaux propres au 31/12/2023	Quote-part du capital détenu en pourcentage
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS		
1. Participations (10 % à 50 % du capital détenu)		
2. Participations (51 % à 100 % du capital détenu)		
a) OHFOM Diffusion	140 282	100,00%
b) SCIA de l'OMF	489 021	99,99%

Ces participations ne sont pas consolidées dans les comptes annuels présentés :

- a) Il s'agit de la participation détenue dans le capital de la SARL OHFOM Diffusion.
Le montant de la participation détenue par l'OMF s'élève à 150 000 €.
Le résultat de cette société en 2023 est un excédent de 31 875 €.
- b) Il s'agit de la participation détenue dans le capital de la SCI des Activités de l'Ordre de Malte France, dénommée SCIA de l'OMF.
Le capital de la SCI est détenu au 31 décembre 2023 à 99,99 % par l'Ordre de Malte France et à 0,01 % par l'Association des Membres de l'Ordre Souverain de Malte.
Le montant de cette participation s'élève à 449 955 €.
Le résultat de la SCI en 2023 est un excédent de 39 021 €.

4.1.7 Titres immobilisés -Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2023, la plus-value latente sur les valeurs mobilières détenues dans le portefeuille titres s'élève à 3 385 563 €.

4.1.8 Stocks

Il s'agit principalement du stock de produits pharmaceutiques.

Ces stocks sont valorisés au coût d'achat, selon la méthode FIFO, tenant compte toutefois des dates de péremption.

4.1.9 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CREANCES	2023 MONTANT BRUT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISE :			
Prêt	730 084		730 084
Autres	87 373		87 373
ACTIF CIRCULANT :			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 930 739	4 930 739	
Créances reçues par legs ou donations	7 287 540	7 287 540	
Autres	5 424 380	5 424 380	
Charges constatées d'avance	731 277	731 277	
TOTAL GENERAL	19 191 393	18 373 936	817 457
Prêts accordés en cours d'exercice	93 531		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

4.1.10 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres. En 2023, les créances reçues par legs ou donations s'élèvent à 7 287 540 €.

4.1.11 Comptes bancaires et caisses

Les comptes bancaires et les caisses en devises sont convertis aux cours officiels de change en vigueur au 31 décembre.

4.1.12 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 731 277 € au 31 décembre 2023 et sont uniquement constituées de charges d'exploitation.

4.1.13 Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	50 389
Créances clients et comptes rattachés	626 028
Personnel et comptes rattachés	99 901
Etat et autre collectivités publiques	132 299
Débiteurs divers	2 452 040
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	744 724
TOTAL	4 105 382

4.2 Passif

4.2.1 Tableau de variation des fonds propres

FONDS ASSOCIATIFS	2022 Montant au début de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	2023 Montant à la cloture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	10 172 830				10 172 830
Fonds propres statutaires	272 373				272 373
Fonds propres complémentaires	9 900 458				9 900 458
Fonds propres avec droit de reprises	24 565				24 565
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires	24 565				24 565
Reserves	24 691 243	756 277		100 000	25 347 521
Reserves statutaires et contractuelles	2 619 830				2 619 830
Reserves pour projet de l'entité					
Autres	22 071 413	756 277		100 000	22 727 691
<i>Dont reserves des activités sociales et medico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>9 062 810</i>	<i>756 277</i>	<i>655 751</i>	<i>1 119 879</i>	<i>9 354 959</i>
Report à nouveau	31 001 272	37 753	130 131	318 001	30 851 156
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et medico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 170 962</i>	<i>-318 781</i>	<i>112 131</i>	<i>300 000</i>	<i>664 311</i>
Excédent ou Déficit de l'exercice	506 161	-506 161	1 241 307	938 110	303 197
<i>Dont résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-437 472</i>	<i>437 472</i>	<i>701 331</i>	<i>907 631</i>	<i>-206 301</i>
Situation nette (sous total)	66 396 072	287 869	1 371 438	1 356 110	66 699 269
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	6 365 415		166 351	436 642	6 095 124
Provisions réglementées	3 455 512		125 132	168 711	3 411 932
TOTAL	76 216 999	287 869	1 662 921	1 961 463	76 206 326

4.2.2 Résultats détaillés par établissements

ETABLISSEMENTS	2023	2022
Siège - Actions Caritatives	122 495	1 198 705
Fleuron Saint Michel (Asnières-sur-Seine)	-15 413	-28 065
Fleuron Saint Jean (Paris)	1 418	-54 538
Pavillon Sainte Fleur (Madagascar)	-14 792	-14 438
Maison Ferrari (Clamart) - hébergement	415 790	-158 031
Résultat des activités sous gestion non contrôlée (affectable par l'Assemblée Générale)	509 498	943 633
Direction des Etablissements (Paris)	0	0
CPMPR Saint Jacques (Roquetaillade)	78 747	98 053
Maison Saint Jacques (Roquetaillade)	-53 013	1 797
Maison Saint Jean de Jérusalem (Rochefort)	-9 524	12 095
Maison Saint Jean de Malte (Rochefort)	2 929	19 148
Maison Jeanne d'Arc (Vigneux)	-352 750	-464 329
Maison Saint Jean de Malte (Paris)	136 087	445 620
Maison Notre Dame de Philerme (Sallanches)	755 400	787 939
SESSAD Saint François (Annecy)	13 028	9 948
EPHAD Saint Paul (Saint-Etienne)	-492 345	-586 139
Maison d'Ulysse (Bullion)	6 643	-70 005
Maison Ferrari (Clamart) - soin et dépendance	-397 792	-677 596
Maison Saint Fulbert (Lèves)	47 311	-54 431
Maison Saint Julien (Chartres)	58 978	40 427
Résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée	-206 301	-437 472
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	303 197	506 161
<i>Dont résultats caritatifs</i>	<i>93 708</i>	<i>1 101 664</i>
<i>Dont résultats établissements médico-sociaux</i>	<i>209 489</i>	<i>-595 503</i>

4.2.3 Excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire d'établissements médico-sociaux et sanitaires, passage au résultat administratif

Détermination du résultat effectif global	2023	2022
Excédent ou déficit de l'exercice (résultat comptable)	209 489	-595 503
- Reprise du résultat antérieur	-205 277	243 951
Excédent ou déficit effectif global	4 212	-351 553
- Dont résultat effectif sous gestion propre	415 790	-158 031
- Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-411 577	-193 522
Détermination du résultat administratif	2023	2022
Résultat effectif global de l'entité sous gestion contrôlée	-411 577	-193 522
- Variation de la provision pour congés payés	216 858	123 526
- Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	48 401	0
Résultat administratif *	-146 318	-69 995

* Résultat administratif proposé et non encore validé par les financeurs

4.2.4 Subventions d'investissement amortissables

Ce compte enregistre les subventions d'investissement reçues pour financer des biens immobilisés. Ces subventions sont reprises à hauteur des amortissements pratiqués.

4.2.5 Provisions réglementées

Les provisions réglementées concernent uniquement les Etablissements médico-sociaux et sanitaires relevant de l'article R. 314-1 du CASF. Elles sont les suivantes :

- Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement ;
- Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations ;
- Amortissements dérogatoires ;
- Réserves des plus-values nettes d'actif.

S'agissant de provisions réglementaires, elles ne sont pas soumises au Règlement n°2000-06 relatif aux passifs.

4.2.6 Fonds reportés liés aux legs

Les fonds reportés sont comptabilisés quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants aux legs acceptés en Conseil d'Administration.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs.

Les fonds reportés liés aux legs ou donations s'élèvent à 13 006 884 € au 31 décembre 2023.

4.2.7 Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDES ISSUS DE	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Transferts	Valeur à la clôture de l'exercice	Dont fonds dédiés sans utilisation significative en 2022 et 2023
Subventions d'exploitation	603 934	590 484	98 630		1 095 789	70 244
dont :						
<i>Projet Foodtrucks solidaires IdF (France)</i>	92 349	109 959			202 308	0
<i>Projet Soins dentaires Bourges (France)</i>		120 000			120 000	0
<i>Projet Maison Malte Toulon (France)</i>		89 011			89 011	0
<i>Projet Maraude sociale alimentaire (Guyane)</i>	88 945	34 020			122 965	0
Contributions financières des autorités de tarification	13 166 859	1 280 030	570 531	-1 221	13 875 136	7 574 385
dont :						
<i>Projets Etablissements médico-sociaux - CNR exploitation (France)</i>	1 714 491	40 897	237 364	-1 221	1 516 803	674 226
<i>Projet Maison Saint Jean de Malte Paris - CNR investissement (France)</i>	7 202 844	1 235 745	81 240		8 357 349	6 276 054
<i>Projets Etablissements médico-sociaux - CNR investissement (France)</i>	4 249 525	3 387	251 928		4 000 984	624 105
Contributions financières d'autres organismes	3 899 486	928 134	960 535		3 867 085	709 560
dont :						
<i>Projets Etablissements médico-sociaux - investissements (France)</i>	1 505 522	27 167	97 594		1 435 095	272 560
<i>Projet Foodtrucks solidaires IdF (France)</i>	168 507		48 546		119 960	0
<i>Projet Dispensaire Ste Fleur Bordeaux (France)</i>	51 300	78 877			130 177	0
<i>Projet pôle Mère & Enfant de l'Hopital (Togo)</i>	200 000	104 968	11 999		292 969	0
<i>Projet réhabilitation Centre Rohan Chabot (Cameroun)</i>	108 182				108 182	0
Ressources liées à la générosité du public	7 199 193	340 317	630 986	1 221	6 909 746	5 367 371
dont :						
<i>Projet Construction ou agrandissement d'un EHPAD (France)</i>	2 596 616				2 596 616	2 596 616
<i>Projets Etablissements médico-sociaux (France)</i>	1 992 954	12 443	132 692		1 872 705	1 637 047
<i>Projets Personnes majeures désorientées (France)</i>	321 803				321 803	321 803
<i>Projet Foodtrucks solidaires IdF (France)</i>	165 830		16 498		149 332	0
<i>Projet Aménagement Fleuron St Jean II (France)</i>	3 461	102 364			105 826	0
<i>Projets Défis Malte (France et International)</i>	79 001	65 403	32 507		111 896	1 362
<i>Projets Lèpre (International)</i>	374 295	79 765			454 061	367 900
<i>Projets Urgence Ukraine (International)</i>	742 532		367 300		375 232	0
Total	24 869 473	3 138 965	2 260 682	0	25 747 756	13 721 561
Dont reports et utilisations		3 138 965	2 260 682			

Afin de respecter la volonté des donateurs, les fonds provenant de la générosité du public pour des actions précises sont inscrits en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés » pour la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice. On constate, ainsi, l'engagement de poursuivre ces actions sur les exercices suivants.

La contrepartie de ce compte s'inscrit au passif du bilan dans la rubrique « Fonds dédiés ».

4.2.8 Provisions pour risques et charges

PROVISIONS	2022 Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations /Dotations de l'exercice	Diminutions/ Reprises de l'exercice	2023 Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Destinées à la couverture du besoin en fond de roulement	372 376			372 376
Amortissements dérogatoires	407 154	32 257	9 867	429 545
Diff. sur réalisation éléments actifs	157 342	95 081		252 423
TOTAL I	3 455 512	127 338	170 917	3 411 932
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour risques sur activités à l'international		300 000		300 000
Pour autres risques	4 602 710	202 507	451 181	4 354 036
Sous-total : provisions pour risques	4 602 710	502 507	451 181	4 654 036
Pour gros entretiens et grandes révisions	57 919	7 000		64 919
Pour charges sur legs et donations	15 985	19 291		35 276
Pour charges	30 000	6 000		36 000
Sous-total : provisions pour charges	103 904	32 291		136 194
TOTAL II	4 706 614	534 798	451 181	4 790 230
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
Sur immobilisations corporelles	1 067 325			1 067 325
Sur biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	15 018	220 798	7 083	228 732
Sur immobilisations financières	41 592		31 875	9 717
Sur clients	521 278	221 512	203 328	539 462
Sur débiteurs divers	396 849	517 898	213 469	701 278
Sur valeurs mobilières	181 706	41 567	122 075	101 198
TOTAL III	2 223 768	1 001 775	577 830	2 647 713
TOTAL GENERAL	10 385 893	1 663 911	1 199 929	10 849 875
Dont dotations et reprises	d'exploitations financières exceptionnelles	1 491 615 44 958 127 338	654 432 153 950 391 547	

4.2.9 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

Les intérêts courus non échus sont constatés en fin d'exercice.

4.2.10 Dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D'UN AN ET 5 ANS AU PLUS	DONT A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligaires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des organismes publics (dont découverts bancaires)	11 192 248	3 385 103	3 091 399	4 715 747
Emprunts et dettes financières diverses	1 190 252	681 751	229 707	278 794
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 377 594	4 377 594		
Dettes des legs ou donations	3 206 409	3 206 409		
Dettes fiscales et sociales	10 032 967	10 032 967		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	168 653	168 653		
Autres dettes	1 867 320	1 867 320		
Produits constatés d'avance	2 618 853	2 618 853		
TOTAL GENERAL	34 654 295	26 338 649	3 321 105	4 994 541
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 178 845			
Solde créditeurs de banque	2 315 867			

4.2.11 Dettes des legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Dettes des legs ou donations » pour les dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès, des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation et de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation. En 2023, les dettes des legs ou donations s'élèvent à 3 206 409 €.

4.2.12 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 618 853 € au 31 décembre 2023 dont 1 158 957 € qui concerne la Maison d'Ulysse (Bullion). Ce montant correspond à l'indemnité d'assurance perçue au titre du sinistre du 22 octobre 2018 qui est repris au rythme des amortissements des travaux de réhabilitation du bâtiment.

4.2.13 Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	49 244
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 037 926
Dettes fiscales et sociales	5 558 492
Dettes sur immobilisations et CR	5 084
Autres dettes	161 975
TOTAL	6 812 722

5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se ventilent comme suit :

Produits d'exploitation	2023	2022
Cotisations	8 840	10 180
Ventes de biens et services	8 070 068	7 365 386
Ventes de biens	89 164	101 904
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	<i>6 875</i>	<i>16 460</i>
Ventes de services	7 980 903	7 263 482
<i>Dont prestations de services relatives aux activités médico-sociales</i>	<i>6 116 612</i>	<i>5 526 213</i>
Produits de tiers financeurs	76 974 942	77 696 626
Concours publics et subventions d'exploitation	53 065 574	48 607 882
Ressources liées à la générosité du public	20 084 936	25 609 895
<i>Dons manuels</i>	<i>9 961 132</i>	<i>11 231 803</i>
<i>Mécénats</i>	<i>46 662</i>	<i>208 125</i>
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	<i>10 077 143</i>	<i>14 169 967</i>
Contributions financières	3 891 651	3 478 849
Reprise sur amortissements, provisions et transferts de charges	1 566 534	2 354 828
Utilisation de fonds dédiés	2 260 682	1 763 595
Autres produits	204 806	185 574
Total	89 153 090	89 376 190

* La nature des concours publics et subventions d'exploitation est ventilée comme ci-dessous :

- Concours publics : 50 466 314 €
- Subventions d'exploitation : 2 599 260 €

5.2 Ventilation des produits liés aux legs

Rubriques	2023
Legs acceptés au cours de l'exercice	7 280 239
Assurances vies encaissées	2 895 749
Ventes de biens reçus par legs	33 893
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	6 951 320
VNC des biens reçus par legs cédés au cours de l'exercice	485 761
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés	- 220 798
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	- 7 356 105
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 083
Total	10 077 143

5.3 Contributions volontaires en nature

Depuis 2020, l'Association comptabilise les contributions volontaires en nature.

Pour le bénévolat, une méthode de valorisation à 5 statuts a été retenue calquée sur le mode de fonctionnement de l'Ordre de Malte France, à savoir :

- Catégorie 1 – Bénévoles assurant une fonction nationale : valorisée à 4 fois le SMIC charges incluses
- Catégorie 2 – Bénévoles assurant une fonction départementale ou régionale : valorisée à 3 fois le SMIC charges incluses
- Catégorie 3 – Bénévoles assurant une responsabilité d'activité locale : valorisée à 2 fois le SMIC charges incluses

- Catégorie 4 – Bénévoles réguliers ou ponctuels : valorisée à 1 fois le SMIC charges incluses
- Catégorie 5 – Bénévoles très ponctuels : valorisée à 1 fois le SMIC charges incluses

Le nombre de bénévoles des catégories 1 à 4 est obtenu à partir de notre base de gestion des bénévoles. Celui de la catégorie 5 est basé sur une estimation déclarative de nos Délégations départementales.

Pour chacune des 5 catégories, il est estimé un temps moyen d'engagement en jour.

En 2023, l'engagement des 13 299 bénévoles représente 120 640 journées, soit 464 ETP, pour une valorisation de 21 503 926 €, montant figurant au pied du compte de résultat.

Pour les dons en nature et prestations en nature (incluant le mécénat de compétence), l'Association ne valorise que ceux ayant fait l'objet d'un reçu fiscal. Cette valorisation est obtenue à partir de notre base de gestion des donateurs. En 2023, le montant des dons et prestations en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal s'élève à 1 187 258 €.

5.4 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

Des conventions ont été conclues avec nos partenaires :

- Fondation Française de l'Ordre de Malte :
 - Convention de mise à disposition de moyens conclue le 17/11/2009 et avenant du 10/03/2010
Produit comptabilisé pour 90 065 € en 2023
- Association Française des Membres de l'Ordre de Malte :
 - Convention de mise à disposition de moyens conclue le 06/01/2010 (avec un avenant du 16/03/2010), et convention de mise à disposition de personnel conclue le 17/05/2021 (avec un avenant du 17/11/2022)
Produit comptabilisé pour 279 501 € en 2023
- EPHOM France :
 - Convention de mise à disposition de locaux conclue le 09/04/2019
Produit comptabilisé pour 14 937 € en 2023
 - Convention de mise à disposition de moyens conclue le 19/12/2013
Produit comptabilisé pour 38 801 € en 2023

6 Autres informations

6.1 Effectif moyen

L'effectif salarié en nombre d'emplois équivalents temps plein (ETP) est de 970 en 2023.

6.2 Engagements de retraite

La majorité du personnel étant financée sur des fonds publics, dans le cadre de nos Etablissements médico-sociaux et sanitaires, les engagements de départ à la retraite ne sont pas provisionnés.

Toutefois, ces engagements sont estimés.

Ceux-ci, évalués dans le cas d'un départ volontaire par le salarié à 65 ans, ont été déterminés en tenant compte des hypothèses suivantes :

- conventions collectives applicables et accord d'entreprise ;
- table de mortalité Homme / Femme INSEE ;
- turn-over ;
- progression des salaires et GVT estimée à 2 % ;
- taux d'actualisation retenu à 3,25 % ;
- taux de charges patronales retenu à 55 %.

Il en résulte au 31 décembre 2023 un engagement global de 1 883 K€ :

- 1 536 K€ pour les établissements médico-sociaux et sanitaires ;
- 347 K€ pour les autres établissements.

6.3 Engagements hors bilan

6.3.1 Engagements reçus

Le montant hors-bilan des engagements reçus au titre des assurances-vie s'élève à 634 693 € à fin 2023.

6.3.2 Engagements donnés

- Au titre de l'emprunt de 1 100 000 € d'une durée de 15 ans, dont le terme est le 5 mai 2028 (solde restant dû de 402 560 € à fin 2023) :
Promesse d'affectation hypothécaire en premier rang du bien immobilier situé à Bois d'Arcy (78).
- Au titre de l'emprunt de 622 000 € d'une durée de 15 ans, dont le terme est le 10 octobre 2026 (solde restant dû de 150 272 € à fin 2023) :
Promesse d'affectation hypothécaire en premier rang du bien immobilier situé à Brest.
- Au titre de l'emprunt de 480 000 € d'une durée de 15 ans, dont le terme est le 24 mars 2030 (solde restant dû de 241 387 € à fin 2023) :
Promesse d'affectation hypothécaire en premier rang du bien immobilier situé à Toulon.
- Au titre de l'emprunt contracté pour la Maison Ferrari à Clamart d'un montant initial de 2 000 000 € (solde restant dû de 600 000 € à fin 2023) :
Garantie hypothécaire à hauteur de l'emprunt restant dû.
- Au titre de l'emprunt contracté pour les travaux de modernisation du CPMPR Saint Jacques à Roquetaillade d'un montant initial de 2 000 000 € (solde restant dû de 1 552 417 € à fin 2023) :
Nantissement d'un compte épargne à hauteur de 1 000 000 €.
- Au titre de la caution solidaire donnée à la SCIA de l'OMF au profit d'un établissement bancaire pour un emprunt d'un montant initial de 650 000 €, dont le terme est au 15 septembre 2033 (solde restant dû de 395 285 € à fin 2023).

6.4 Rémunération des dirigeants et salariés

Les membres du Conseil d'Administration dirigeants au sens de l'Instruction fiscale 4H – 5 – 06 du 16 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat.

Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

Les rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'élèvent à 265 385 € (loi n°2006-586 du 23 mai 2006).

Le montant global des cinq salaires et autres rémunérations les plus élevés s'élève à 637 636 €.

6.5 Honoraires du Commissaire aux comptes

Conformément au décret n°2008 – 1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du Commissaire aux comptes relatif à la mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à un montant de 86 000 € TTC sur les Etablissements bénéficiant de financements publics assurant leur fonctionnement et 54 563 € TTC sur les autres Etablissements.

6.6 Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger (version synthétique*)

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
AFRIQUE DU SUD	40
ALLEMAGNE	123 081
ANDORRE	152
AUTRICHE	842
BELGIQUE	104 255
CANADA	1 309
CHILI	120
COTE D'IVOIRE	38
ESPAGNE	94
ETATS UNIS D'AMERIQUE	1 569
IRLANDE	32
ITALIE	1 015 077
LIBAN	61
LUXEMBOURG	3 804
MADAGASCAR	147
MAROC	1 054
MONACO	111 870
PANAMA	5 550
PAYS-BAS	1 500
PORTUGAL	620
REPUBLIQUE TCHEQUE	32
ROYAUME UNI	391 341
SENEGAL	2 859
SINGAPOUR	214
SUEDE	120
SUISSE	327 485
Total général	2 093 265

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger, que l'Association doit établir en application de l'article 434-3 du règlement ANC 2018-06, est mise à la disposition du public au siège de l'Association située au 42 rue des Volontaires – 75015 Paris selon les modalités suivantes : demande écrite par mail auprès du Service Relations Donateurs don@ordredemaltefrance.org

7 Compte de Résultat par Origine et par Destination et Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

L'Association fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Le Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD) et le Compte d'Emploi annuel des Ressources issues de la générosité du public (CER) sont présentés ci-après. Les règles d'établissement du CROD et du CER sont décrites dans les paragraphes ci-après constituant l'annexe du CROD et du CER. Elles ont fait l'objet de décision en conseil d'administration.

7.1 Règles d'élaboration

7.1.1 Définition des missions sociales

L'Ordre de Malte de France, association caritative, a pour objet d'apporter, tant en France que dans les pays avec lesquels la République Française ou l'Ordre Souverain de Malte entretiennent des relations diplomatiques, une aide aux personnes affectées notamment par la maladie, le handicap, la dépendance, les conflits, les catastrophes naturelles et tout autre détresse, sans distinction de religion, d'origine, ou d'âge.

Elle intervient aussi dans la protection de la vie, de son origine jusqu'à sa fin naturelle.

Elle intervient également dans le cadre d'opérations de sécurité civile, d'actions de solidarité et d'aide aux réfugiés et aux migrants.

Les moyens d'actions de l'Association sont, notamment :

- La création et la gestion de structures de soins et d'accueil ;
- Des secours médicaux y compris par l'acquisition de médicaments ainsi que des produits de santé et de nutrition à destination des populations démunies ;
- Des formations en vue de l'éducation sanitaire et de la spécialisation des membres des professions médicales et paramédicales ;
- Des publications, expositions, colloques, séminaires et symposiums ;
- Et d'une manière générale tout concours moral, financier ou matériel à des œuvres caritatives ou humanitaires.

7.1.2 Ventilation des missions sociales

Les missions sociales sont ventilées entre celles réalisées en France et celles à l'étranger, subdivisées entre les actions réalisées directement et les versements à d'autres organismes.

Si la gestion complète de la structure est contrôlée par l'Ordre de Malte France, la mission sociale est portée sur la ligne « actions réalisées par l'organisme », s'il ne s'agit que d'une structure soutenue, alors la ligne retenue est « versement à un organisme central ou à d'autres organismes ».

7.1.3 Principe d'affectation des coûts

Les charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concerné. Les coûts indirects de fonctionnement sont imputés sur la base de règles d'affectation préétablies.

Les charges de fonctionnement et d'amortissement du siège social sont réparties proportionnellement à la surface occupée par chaque service.

Une partie des charges indirectes, enregistrées dans un premier temps en frais de fonctionnement, est répartie ensuite sur les missions sociales et les frais de recherche de fonds, le solde demeurant en frais de fonctionnement. Cette affectation est réalisée à l'aide de clefs de répartition définies à l'avance, qui ont permis de déterminer les pourcentages à retenir pour l'année 2023.

Toutes les explications relatives à ces données se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Catégories d'emplois	Clefs de répartition	Imputation en missions sociales	Imputation en frais de recherche de fonds
Charges de fonctionnement et d'amortissement du siège social	Proportionnellement à la surface occupée par chaque service.	36 %	8 %
Frais de la Direction de la Communication	Proportionnellement au temps passé par le personnel de cette direction pour les services relevant des missions sociales.	100 %	
Promotion des legs	Affecté en totalité à la recherche de fonds.		100 %
Frais de la Direction Générale	Proportionnellement au temps passé directement, lié à nos missions sociales.	50 %	
Frais de la Direction des Ressources Humaines	Proportionnellement au nombre de bulletins de paie pour les services remplissant des missions sociales par rapport au total des bulletins de paie.	70 %	
Services financiers	Proportionnellement au temps passé pour les services remplissant des missions sociales.	60 %	
Services généraux	Proportionnellement à l'effectif du siège dans les services remplissant des missions sociales par rapport à l'effectif total. L'effectif prend en compte les salariés augmentés de la moitié du nombre de bénévole du siège qui contribuent à l'activité de l'Association.	50 %	
Services des programmes immobiliers	Proportionnellement au temps passé, consacré aux missions sociales.	90 %	

7.1.4 Définition des ressources

Les ressources financières issues de la générosité du public se composent de :

- Cotisations sans contrepartie ;
- Dons, legs et mécénat : dons manuels, legs et assurances-vie, mécénat ;
- Autres ressources liées à la générosité du public : produits financiers et produits de cession des immobilisations issues ou financées par de la générosité du public

Les ressources non liées à la générosité du public sont toutes les ressources de l'Association à l'exclusion de celles issues de la générosité du public.

Elles se composent notamment à ce jour :

- De subventions publiques et de concours publics ;
- De contributions financières sans contrepartie ;
- De prestations et de produits divers.

7.1.5 Règle d'affectation des ressources par types d'emplois

Les missions sociales sont financées par les ressources collectées auprès du public en complément de celles qui y sont directement affectées (par exemple subventions, contributions financières, mécénats, prestations facturées...). Ainsi, lorsqu'une mission sociale ne fait pas l'objet de ressources clairement affectées, il est supposé que ces missions soient financées par les ressources collectées auprès du public.

Les frais de recherche de fonds sont financés par la générosité du public, dès lors qu'ils ont contribué à l'obtention de ressources collectées auprès du public.

Les frais de fonctionnement sont financés par les ressources liées à la générosité du public après déduction des autres ressources affectées au fonctionnement.

7.2 Présentation du Compte de Résultat par Origine et par Destination et du Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2023

7.2.1 Le Compte de Résultat par Origine et par Destination

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	21 774 053	21 774 053	26 013 664	26 013 664
1.1 Cotisations sans contrepartie	8 840	8 840	10 180	10 180
1.2 Dons, legs et mécénat	20 091 811	20 091 811	25 626 355	25 626 355
- Dons manuels	9 968 007	9 968 007	11 248 263	11 248 263
- Legs, donations et assurances-vie	10 077 143	10 077 143	14 169 967	14 169 967
- Mécénat	46 662	46 662	208 125	208 125
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 673 402	1 673 402	377 129	377 129
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	13 759 789		12 254 722	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 891 651		3 478 849	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	9 868 139		8 775 873	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	53 578 490		49 119 664	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 192 845	153 950	1 770 512	61 908
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 260 682	630 986	1 763 595	310 192
TOTAL	92 565 859	22 558 989	90 922 158	26 385 764
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	78 585 580	14 360 883	75 118 230	13 689 560
1.1 Réalisées en France	66 991 312	6 891 757	63 646 347	5 937 486
- Actions réalisées par l'organisme	66 991 312	6 891 757	63 646 347	5 937 486
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	11 594 268	7 469 127	11 471 883	7 752 073
- Actions réalisées par l'organisme	10 123 074	6 659 301	9 808 206	6 179 755
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 471 194	809 826	1 663 677	1 572 318
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 844 229	5 809 078	6 041 438	6 036 194
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 563 948	5 541 296	5 705 497	5 700 413
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	280 281	267 781	335 940	335 781
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 946 180	2 331 870	2 821 166	2 188 842
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 423 822	41 567	2 806 969	156 167
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	323 886	172 153	65 388	53 796
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 138 965	340 317	3 562 805	1 247 204
TOTAL	92 262 662	23 055 868	90 415 997	23 371 763
EXCEDENT OU DEFICIT	303 197	-496 879	506 161	3 014 002
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	22 691 184	22 691 184	23 060 253	23 060 253
Bénévolat	21 503 926	21 503 926	21 825 472	21 825 472
Prestations en nature	148 069	148 069	379 271	379 271
Dons en nature	1 039 189	1 039 189	855 511	855 511
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature	0		0	
Dons en nature	0		0	
TOTAL	22 691 184	22 691 184	23 060 253	23 060 253
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	21 596 609	21 596 609	21 991 505	21 991 505
Réalisées en France	21 596 609	21 596 609	21 991 505	21 991 505
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	540 360	540 360	493 553	493 553
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	554 216	554 216	575 195	575 195
TOTAL	22 691 184	22 691 184	23 060 253	23 060 253

7.2.2 Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	2023	2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	2023	2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	14 360 883	13 689 560	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	21 774 053	26 013 664
1.1 - Réalisées en France	6 891 757	5 937 486	1.1 - Cotisations sans contrepartie	8 840	10 180
- Actions réalisées par l'organisme	6 891 757	5 937 486	1.2 - Dons, legs et mécénat :	20 091 811	25 626 355
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	. Dons manuels	9 968 007	11 248 263
1.2 - Réalisées à l'étranger	7 469 127	7 752 073	. Legs, donations et assurances-vie	10 077 143	14 169 967
- Actions réalisées par l'organisme	6 659 301	6 179 755	. Mécénat	46 662	208 125
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	809 826	1 572 318	1.3 - Autres ressources liées à la générosité du public	1 673 402	377 129
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 809 078	6 036 194			
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	5 541 296	5 700 413			
2.2 - Frais de recherche d'autres ressources	267 781	335 781			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 504 023	2 242 638			
TOTAL DES EMPLOIS	22 673 984	21 968 392	TOTAL DES RESSOURCES	21 774 053	26 013 664
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	41 567	156 167	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	153 950	61 908
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	340 317	1 247 204	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	630 986	310 192
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		3 014 002	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	496 879	
TOTAL	23 055 868	26 385 764	TOTAL	23 055 868	26 385 764

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	19 319 578	16 511 746
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-496 879	3 014 002
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public	-857 735	-206 170
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	17 964 964	19 319 578

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023	2022	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023	2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	21 596 609	21 991 505	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	22 691 184	23 060 253
Réalisées en France	21 596 609	21 991 505	Bénévolat	21 503 926	21 825 472
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	148 069	379 271
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	540 360	493 553	Dons en nature	1 039 189	855 511
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	554 216	575 195			
TOTAL DES EMPLOIS	22 691 184	23 060 253	TOTAL DES RESSOURCES	22 691 184	23 060 253

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2023	2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	7 199 193	6 275 925
(-) Utilisation	-630 986	-310 192
(+) Report	340 317	1 247 204
(+/-) Transferts	1 221	-13 744
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	6 909 746	7 199 193